

PRÉAVIS N° 8

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016

Demande de crédits supplémentaires de CHF 234'000.- au budget 2016, entièrement compensés à hauteur de CHF 234'000.-, pour un montant net nul.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet plusieurs demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service des Sports, manifestations et maintenance : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire à la Maintenance ;
- Services industriels : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel temporaire suite à des absences accident ;
- Service industriels : un dépassement entièrement compensé lié à l'augmentation de charges salariales suite à la reprise d'un contrat de prestation avec le Service intercommunal des Eaux de Chéserey, Grens et Eysins (SIECGE) ;

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Votre Conseil sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2016.

2. Justification des crédits supplémentaires

Service des sports, manifestation et maintenance

Personnel auxiliaire à l'Office de la maintenance

Malgré la résolution de plusieurs cas d'absences de longue durée cette année, certains membres de l'Office de la maintenance se retrouvent encore en incapacité partielle ou complète de travailler. Pour pallier ces absences de longue durée, du personnel auxiliaire a dû être engagé. Ainsi, un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- est demandé, crédit qui sera porté au compte N° 340.3012.00 – *Salaire personnel auxiliaire*.

Ce dépassement est entièrement compensé de la manière suivante :

- Augmentation du compte N° 130.4361.00 – *Remboursement de traitements « maladie » (Commune)* à hauteur de CHF 95'000.-

Compte	Crédit au budget 2016	Dépenses attendues au 31 décembre 2016	Dépassement	Compensation	Dépassement net
340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	0.-	95'000.-	95'000.-	95'000.-	0.-

NYON · PRÉAVIS N° 8 AU CONSEIL COMMUNAL

Services industriels

Personnel temporaire aux Services industriels

Suite à des absences en raison d'accidents de collaborateurs, les Services industriels ont dû faire appel à des agences de placement spécialisées afin de procéder au remplacement temporaire de ces collaborateurs durant leur absence.

Ainsi, un dépassement de crédit de CHF 87'000.- est projeté au compte N° 800.3080.00 – *Personnel temporaire*. Ce dépassement est néanmoins entièrement compensé par des remboursements des assurances portés au compte N° 800.4361.00 – *Remboursement de traitements* à hauteur de CHF 87'000.-.

Compte	Crédit au budget 2016	Dépenses attendues au 31 décembre 2016	Dépassement	Compensation	Dépassement net
800.3080.00 – Personnel temporaire	0.-	87'000.-	87'000.-	87'000.-	0.-

Reprise d'un contrat de prestations pour le Service intercommunal des Eaux de Chéserey, Grens et Eysins (SIECGE)

Après de nombreuses années de discussions entre la SAPAN, les SIN et le SIECGE, les négociations commerciales ont abouti au début 2016.

Un contrat de prestation a donc été conclu entre la Municipalité et le SIECGE. Il prévoit que ce dernier garde sa structure actuelle et donne mandat aux SIN pour l'ensemble de la gestion et de l'exploitation de ses installations, à l'image de ce qui se fait actuellement avec la SAPAN et ce depuis 1983.

La collaboration avec le SIECGE implique des ressources supplémentaires aux SIN. Ce besoin de renforcement, de l'ordre de 1,5 EPT, sera financé par les prestations offertes au SIECGE. Il concerne les activités techniques et d'encadrement du service de l'eau : réseau, contrôle, exploitation et bureau technique ainsi que la partie administrative pour l'aspect facturation, contentieux et comptabilité. Le contrat de prestation sera effectif à partir de la deuxième partie de l'année 2016.

En procédant de cette façon, le SIECGE bénéficie de toute l'expertise disponible au sein des SIN tandis que les SIN renforcent leur rôle d'expert régional tout en maintenant une activité autofinancée par des revenus supplémentaires.

Ainsi, un dépassement de crédit de CHF 52'000.- est attendu au compte N° 800.3011.00 – *Traitements*. Ce dépassement est néanmoins entièrement compensé par la refacturation des prestations au SIECGE, en augmentation du compte N° 800.4399.01 – *Prestations de sous-traitance pour le SIECGE*, à hauteur de CHF 52'000.-.

Compte	Crédit au budget 2016	Dépenses attendues au 31 décembre 2016	Dépassement	Compensation	Dépassement net
800.3011.00 – Traitements	3'233'600.-	3'285'600.-	52'000.-	52'000.-	0.-

3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

Sport, manifestations et maintenance

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-95'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Services industriels

800.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	87'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-87'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-
800.3011.00 – Traitements	CHF	52'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4399.01 – Prestations de sous-traitance pour le SIECGE	CHF	-52'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Ainsi, si le montant total des crédits budgétaires supplémentaires demandés s'élève à CHF 234'000.-, le montant net est nul.

Précisons que les calculs ont été effectués à partir de la situation à la fin du mois de juin 2016. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits budgétaires supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2016.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. La majorité de ces crédits est liée à des remplacements de personnel suite à des absences et des maladies ne pouvant être anticipés dans le cadre de l'élaboration du budget 2016. De plus, le nouveau contrat de prestations qui lie la Ville de Nyon au SIECGE doit permettre de renforcer l'expertise des SI dans le domaine de l'eau et de les conforter encore plus dans leur rôle de centre de compétence régional dans ce domaine. Elle invite votre Conseil à accepter sa demande de crédits supplémentaires entièrement compensés.

NYON · PRÉAVIS N° 8 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 8 concernant les « crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- au Service des Sports, manifestations et maintenance, crédit entièrement compensé comme suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-95'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 87'000.- aux Services industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

800.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	87'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-87'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer un crédit de CHF 52'000.- aux Services industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

800.3011.00 – Traitements	CHF	52'000.-
<i>Compensé par :</i>		
800.4399.01 – Prestations de sous-traitance pour le SIECGE	CHF	-52'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 juillet 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Uldry
Date	Mardi 20 septembre 2016 à 20h00
Lieu	Ferme du Manoir - Salle de conférences 1